



THEMIS UM - Université du Maine

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. THEMIS UM - Université du Maine. 2011, Université du Maine. hceres-02034866

HAL Id: hceres-02034866

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02034866>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
l'unité :

THEMIS-UM

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université du Maine

Décembre 2010



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
l'unité :

THEMIS-UM

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université du Maine

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Décembre 2010



Unité

Nom de l'unité : Themis-um

Label demandé : EA

N° si renouvellement : 4333

Nom du directeur : M. Gilles COTTEREAU, Université du Maine

Membres du comité d'experts

Président :

M. Patrick DAILLIER, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, France

Experts :

M. Vincent DUSSART, Université Toulouse, France

M. Jean GICQUEL, France

Mme Geneviève PIGNARRE, Université de Savoie, France

M. Gérard VACHET, Université Lyon 3, France

Le CNU n'était pas représenté.

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Habib GHERARI

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Jean-Yves BUZARE, Université du Mans, Vice-Président du Conseil scientifique



Rapport

1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

Le comité d'experts a été reçu, le 7 décembre 2010, de 9 h à 12 h 45, dans les conditions matérielles satisfaisantes. Grâce en particulier au directeur du centre (M. Gilles COTTEREAU), les entretiens se sont déroulés dans une atmosphère permettant d'aborder différents sujets, et notamment les conditions réelles dans lesquelles évolue le Centre et les difficultés auxquels il est confronté. Y ont participé outre le directeur de Thémisum déjà cité, le VPCS (M. Jean-Yves BUZARE), ainsi que plusieurs membres du centre, notamment ceux porteurs d'initiatives de recherche actuelles (environnement, arbitrage etc.). Les documents présentés ont été commentés, et la partie formulaire mise à jour. Une seule doctorante - bénéficiant d'une allocation contractuelle régionale - était présente dans la phase finale de la réunion, habituellement consacrée à un entretien avec plusieurs doctorants.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

L'UR Themisum résulte de la fusion de trois équipes constituées antérieurement, et ce pour répondre au souhait de regroupement de l'ensemble des enseignants-chercheurs juristes exprimé par le Conseil scientifique de l'Université du Maine à l'occasion du précédent contrat quadriennal de recherche.

Themisum poursuit ainsi, depuis 2008, l'activité de recherche des 3 groupes de recherche antérieurs puis est devenu la seule équipe de recherche juridique (EA n° 4333) ; les groupes antérieurs dont il s'agit étaient :

1/ Le CDRRUM - Centre de Droit de la Responsabilité de l'Université du Maine - qui continuait le CDRUM (existe sous ce nom depuis 1998).

2/ Le GRDA-UM - Groupe de Recherche en Droit des Affaires de l'Université du Maine - est, pour sa part, la continuation du GRDA.

3/ Le CEDICUM - Centre d'études de droit international et comparé de l'Université du Maine - ; lequel apparaît en 2008 pour développer ce nouvel axe de recherche.

Thémisum est relié à l'École doctorale Pierre Couvrat rassemblant les doctorants juristes de plusieurs universités, dont celle du Mans (ainsi que de Poitiers, d'Angers, de La Rochelle et de Limoges).

Le Centre est situé dans les locaux de l'UFR Sciences juridiques et économiques, à l'exception du centre de documentation déplacé vers les nouveaux locaux de la Bibliothèque universitaire. Une salle de travail reste réservée aux jeunes chercheurs juristes et économistes dans l'enceinte même de l'UFR Droit.

- Equipe de Direction :

Themisum est dirigé par M. Gilles COTTEREAU.



- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	29	30
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	0	0
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaire 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	3 (2.4) 18 (2.7)	4
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	0	0
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	0	
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	15	
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	16	16

2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global sur l'unité :

De véritables potentialités existent, mais des difficultés de plusieurs ordres risquent d'entraver le développement attendu des activités du centre. L'attractivité du centre paraît limitée, même si au plan régional la thématique du risque et de la responsabilité constitue un atout indiscutable. Le centre souffre incontestablement de l'attractivité des universités parisiennes vers lesquelles ses membres, souvent de talent, regardent fréquemment pour l'évolution de leur carrière. Quant au projet, il appelle une appréciation contrastée suivant le volet envisagé. La politique envers les doctorants (elle-même liée aux problèmes que rencontrent les M2 et aux trop rares financements) constitue une faiblesse indéniable, laquelle prive le centre d'un vivier qui pourrait utilement dynamiser ses recherches. La place occupée par les producteurs n'est pas non plus celle espérée d'un centre dynamique et fait peser une sérieuse hypothèque sur l'avenir.

- Points forts et opportunités :

- En dépit des difficultés et changements récents, le Centre est géré de façon dynamique sous la houlette de son directeur actuel.

- Il bénéficie de bons recrutements sur concours d'agrégation ; mais cet avantage se double d'un inconvénient du fait de la rotation parfois trop rapide, eu égard aux besoins de continuité de la politique de recherche et de la stabilité des effectifs du centre.

- Le thème de recherche liée à la responsabilité et au risque a incontestablement un ancrage régional fort, et de ce fait crée une visibilité certaine et des liens stables ; il génère des opportunités fort positives pour le Centre lui-même et au-delà pour l'Université.



- **Points à améliorer et risques :**

- Il convient de signaler le manque de candidats aux M2, de doctorants et la faiblesse du financement des travaux de recherche de ces derniers ; il va sans dire que les trois ne sont pas sans lien. La politique en matière d'allocations de recherche fait ici sentir ses effets restrictifs. Il y a là une faiblesse fort préoccupante pour l'avenir, mais dont il faut être conscient d'autant que les solutions ne dépendent que partiellement de Themisum.

- Il faut également évoquer le manque de continuité et la durée, que l'on peut estimer brève eu égard aux nécessités de la recherche, de l'affectation des enseignants-chercheurs en droit et en économie. Là encore, le centre subit un handicap que, à lui seul, il ne peut maîtriser.

- La succession du directeur actuel pourrait également compliquer la vie du centre et, si elle n'est pas résolue de façon satisfaisante, entraver la poursuite de son activité.

- **Recommandations:**

- Améliorer les initiatives du Centre auprès du Conseil scientifique de l'Université.

- Mieux coordonner les moyens provenant du Conseil scientifique et de l'Ecole doctorale de rattachement, et en tirer le meilleur parti possible.

- Fidéliser le corps enseignant et prévoir la relève de la direction du Centre dans quelques années pour assurer à celui-ci la continuité dont son fonctionnement a besoin.

- **Données de production :**

(cf. http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf)

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	18
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	3
A3 : Taux de producteurs de l'unité [A1/(N1+N2)]	60 %
A4 : Nombre d'HDR soutenues (cf. Formulaire 2.10 du dossier de l'unité)	1
A5 : Nombre de thèses soutenues (cf. Formulaire 2.9 du dossier de l'unité)	5 *

* plus 2 au dernier trimestre 2010.



3 • Appréciations détaillées :

- **Appréciation sur la qualité scientifique et la production :**

La qualité des recrutements des jeunes agrégés garantit, sur la base de la continuité de leurs recherches antérieures (faites dans la perspective du concours d'agrégation en droit), un bon niveau scientifique tant du point de vue de la quantité que de la qualité des publications.

Par contre, la durée souvent limitée de leur affectation sur place n'est pas un atout dans la recherche et la gestion de contrats avec les entités publiques et privées.

- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**

Les projets visant à créer des synergies avec d'autres pôles universitaires n'ont pas réussi de manière significative jusqu'ici. L'impact international reste très modeste, selon les termes du bilan.

Si la qualité des recrutements de professeurs est indiscutable, la contrepartie de l'attractivité géographique de l'UFR Sciences juridiques et de son centre est le risque de délitement rapide de certains groupes de chercheurs en son sein. La faiblesse du recrutement des étudiants en M2 et la proximité géographique de la région parisienne continueront à rendre difficile le rattachement durable d'étudiants chercheurs aux structures universitaires du Maine.

Plus que le Centre lui-même, ce sont ses membres qui - à titre individuel - proposent des associations avec d'autres centres, essentiellement français. C'est d'ailleurs une condition préalable à la crédibilité scientifique des réponses aux appels d'offre nationaux ou européens.

La seule exception, encore largement potentielle, pourrait être le « partenariat » avec l'Université de Portland (Etats-Unis). Il pourrait se traduire par des facilités d'accès à des revues scientifiques américaines, un soutien financier à la traduction d'une langue dans l'autre. Un tel renforcement de la relation actuelle exigera un protocole commun avec l'Université Rennes I.

Reste que le point le plus faible concerne le recrutement de doctorants de qualité, susceptibles d'accompagner, parallèlement à l'élaboration de leur thèse, des projets collectifs. Souvent les éléments prometteurs suivent leur directeur de thèse dans sa nouvelle affectation.

- **Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité :**

Le premier point positif est le dynamisme du directeur du Centre, et sa faculté d'animer plusieurs de ses jeunes collègues. Mais il ne semble pas disposer de relais en matière de gestion des groupes de chercheurs. En effet, les responsables d'axes mis en place ont, pour différents motifs, cessé tout à tour d'exercer cette fonction, laissant le directeur gérer seul l'ensemble du centre, et seul face à l'assemblée générale. Qui plus est, le centre devrait se préoccuper de la question du remplacement de celui-ci, bientôt atteint par la limite d'âge. En outre, et sauf erreur, le centre ne paraît pas avoir de statuts ; mais l'université du Maine semble en passe d'adopter un règlement de fonctionnement des équipes de recherche dont on peut penser, une fois finalisé, qu'il devrait combler cette lacune.

Le second point positif est la volonté manifestée par plusieurs des membres du Centre d'agir de concert sur quelques volets de l'unité de recherche.

Il semble par contre exclu que l'équipe actuelle puisse mettre en place une jeune équipe, en raison de la faiblesse du recrutement d'étudiants-chercheurs.

On soulignera la faiblesse du secrétariat qui, à son tour, vient compliquer un peu plus une gestion déjà difficile.

- **Appréciation sur le projet :**

Le projet annoncé ramène à deux volets les thématiques de recherche jusque là poursuivies (voir infra pour leur analyse). Ces deux volets s'avèrent toutefois assez différents dans leur problématique. La réalisation de ce projet



suppose que soient apportées des modifications sensibles à l'environnement actuel, notamment en ce qui concerne la stabilité tant des enseignants et étudiants chercheurs que des moyens financiers disponibles.

Le projet annoncé - risque, responsabilité et assurance d'une part, génétique des normes et articulation des ordres juridiques d'autre part - se prêtent à une approche interdisciplinaire, notamment entre publicistes et privatistes mais aussi, pour le premier, avec des disciplines médicales ou sociologiques.

Les axes du projet sont inégalement inédits, plus pour le risque que pour le thème «à la mode», celui de l'articulation des ordres juridiques.

La description - au cours de l'entretien collectif - des axes de travail des différents enseignants-chercheurs ne permet par ailleurs pas d'affirmer qu'ils s'inscrivent tous dans le projet futur du Centre. L'inscription de certains thèmes dans l'approche « articulation des ordres juridiques » paraît justifiée plus quant au contenu matériel (par exemple recherches sur le « vocabulaire des services de santé » dans les Etats membres de l'Union européenne) que sur le terrain de la méthodologie juridique.

Certains thèmes (approches évoquées au cours de l'entretien : environnement, arbitrage...) ne pourront être gérés qu'en association avec d'autres centres universitaires à Paris ou en province, et soulèvent la question de leur lien véritable avec les deux axes de recherche précités.

Plus généralement, on peut douter que le Centre puisse présumer qu'il disposera de moyens de fonctionnement et de financement des chercheurs nettement supérieurs à ceux d'aujourd'hui avec un risque réel de répercussion négative sur ses différents projets.



4 • Analyse équipe par équipe et/ou par projet

Intitulé de l'axe/projet : « Risques, responsabilité, assurance »

Nom du responsable : En l'absence de responsable spécifique, c'est le directeur qui dirige cet axe.

- Effectifs de l'équipe ou affectés au projet (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

Le projet ci-après analysé n'a pas d'effectifs affectés, ceux-ci s'engageant au vu de leur intérêt pour tel thème proposé dans ce cadre. De plus, la rotation très rapide des effectifs rend de toute façon cette affectation des plus aléatoires.

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)		
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)		
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaires 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)		
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)		
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)		
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)		
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées		

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

C'est la thématique forte et traditionnelle de Themisum. Rappelons que cette unité de recherche résulte de la fusion de 3 groupes de recherche dont un travaillait sur la question de la responsabilité, en l'occurrence le CDRRU, soit le « Centre droit de la responsabilité et des risques ». Et ceci aux côtés du CEDICUM (Centre d'études de droit international et comparé) d'une part, et du GRDA (Groupe de recherches droit des affaires) d'autre part (voir supra pour l'historique). Mais la thématique de la responsabilité a plus ou moins pris le pas sur les deux autres, même si ces dernières ont enregistré des résultats. Elle a également influencé l'offre de diplômes et de formations.

C'est donc fort logiquement que la production scientifique reflète cette situation. On citera quelques exemples de production collective : les études sur « l'Autorité et responsabilité » (Lamy, 2007), « Responsabilité environnementale. Prévention, imputation, réparation » (Dalloz, 2008) (ce dernier colloque a permis de conjuguer différentes participations ; ainsi de la Société française de droit de l'environnement (SFDE), d'IODE UMR Rennes I), « L'assureur et le procès » (2009). Un constat similaire peut être dressé pour les publications individuelles dont beaucoup tournent précisément autour des questions de responsabilité. Et le poids de cette part est renforcé par des problématiques de droit de l'environnement et de droit des affaires dans lesquels certains chercheurs s'investissent non sans talent.



Si cette production peut être sensiblement améliorée tant en qualité qu'en quantité, c'est toutefois la formation doctorale qui pêche par sa faiblesse ; mais c'est là un des points faibles du centre dans son ensemble.

- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**

Compte tenu de son ancienneté et de sa « longévité », cette thématique s'impose de plus en plus comme la thématique dominante du centre, celle grâce à laquelle il est maintenant connu de l'extérieur. En termes d'image, elle contribue ainsi à forger et à consolider son identité. Et bien entendu, elle recèle des potentialités certaines pour l'intégration du centre dans son environnement, notamment immédiat via de possibles collaborations avec les milieux professionnels locaux.

On ne reprendra pas ici les observations sur l'état des collaborations nationales et internationales du centre qui valent bien entendu pour cette thématique. On relèvera toutefois celles avec les universités de Rennes I, Poitiers et Paris. L'unité envisage également d'apporter son soutien à la création d'une entité orientée sur ces thèmes étudiés en commun avec les économistes et les gestionnaires.

Il reste que des marges de progression existent, notamment avec les acteurs économiques de la région (on pense aux assurances bien sûr, mais pas uniquement) avec lesquels des pistes de recherches pourraient être explorées d'autant que des liens semblent exister par l'intermédiaire de certains enseignants-chercheurs.

- **Appréciation sur le projet :**

Le projet porte donc sur ces questions des risques, de la responsabilité et des assurances. L'effort va être porté sur la diversification de l'analyse : rétrospective d'abord (causalité, imputation etc.), prospective ensuite (intervention croissante des fonds d'indemnisation et ses conséquences, élimination préventive des risques technologiques sanitaires ou sociaux...). D'autres pistes complémentaires sont envisagées, telle que la revendication du « droit d'être victime ».

En clair, c'est la poursuite de la thématique du centre (comme c'était déjà le cas lors du quadriennal en cours avec toutefois l'intégration de la dimension « risque ») avec, semble-t-il, une volonté d'approfondissement de certains questionnements plus modernes du droit de la responsabilité. Il est également vrai que ces questions de responsabilité se retrouvent dans différentes branches du droit et se prêtent ainsi à des recherches possiblement attirantes pour des enseignants-chercheurs de différentes disciplines. Il ne faut pas en effet oublier que Themisum est l'unique unité de recherche de la Faculté de droit et a donc vocation à rassembler tous les juristes.

Les collaborations avec l'extérieur sont plus que jamais nécessaires pour que le centre puisse trouver les forces qui lui manquent en interne. Sont ainsi évoqués les partenariats avec l'UMR IODE de Rennes I qui seraient poursuivis ; la coopération avec des unités de recherche de la région Ouest est également investie d'un certain nombre d'attentes ; un partenariat LABEX SHS des pays de Loire sur le thème risque, responsabilité, lien social est en cours d'examen. Mais cela suffira-t-il ?

- **Conclusion sur le projet :**

- **Avis global sur l'équipe :**

Il s'agit d'un volet des recherches du centre qui se caractérise par sa permanence, une production scientifique intéressante mais perfectible, et qui a permis à Themisum de gagner une certaine visibilité.

- **Points forts et opportunités :**

- L'ancienneté de la problématique,
- L'intérêt qu'elle suscite encore et les opportunités de recherche qu'elle est encore susceptible de faire naître et d'alimenter,
- Les relations existantes et potentielles avec les milieux professionnels de la région.



– Points à améliorer et risques :

- Le risque est celui de la continuité sans inventivité : poursuivre sans renouveler une problématique, certes maîtrisée, mais qui peut déboucher sur une production sans attrait scientifique.
- Le risque lié à la trop forte rotation du personnel ne doit bien évidemment pas être oublié.

– Recommandations :

- Définir une politique énergique en direction des doctorants pour en augmenter le nombre et constituer ainsi un vivier sur lequel cet axe peut table à terme,
- Fédérer des énergies permanentes autour de cette thématique,
- Approfondir véritablement le projet pour permettre une recherche nouvelle et originale,
- Concevoir des thématiques qui puissent faire lien avec l'autre axe pour que des recherches communes puissent se développer et ainsi contribuer à consolider le centre.



4 • Analyse équipe par équipe et/ou par projet

Intitulé de l'axe/projet : « Génétique des normes et articulation des systèmes normatifs »

Nom du responsable : En l'absence de responsable spécifique, c'est le directeur qui dirige cet axe.

- Effectifs de l'équipe ou affectés au projet (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

Le projet ci-après analysé n'a pas d'effectifs affecté, ceux-ci, conformément à la pratique habituelle du centre, s'engageant au vu de leur intérêt pour tel thème proposé dans ce cadre. De plus, la rotation très rapide des effectifs rend de toute façon cette affectation des plus aléatoires.

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)		
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)		
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaires 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)		
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)		
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)		
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)		
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées		

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

Si la thème de la responsabilité est familier au centre compte tenu de ce qu'il constitue depuis un certain temps déjà une des thématiques fortes de son activité de recherche, il n'en va pas de même pour la « Génétique des normes et articulation des systèmes normatifs ». Il s'agit en effet d'une orientation nouvelle que le centre se propose d'explorer au titre du nouveau contrat.

La génétique des normes ambitionne de connaître la genèse et l'hérédité des normes, et le programme de recherche envisagé entend donc faire ressortir la genèse des normes étudiée ainsi que leurs caractéristiques reçues en héritage. Il distingue entre génétique diachronique (traces de normes passées qui se juxtaposent en strates ou s'engendrent successivement) et génétique synchrone (recherche des apports synchrones soit d'autres branches du droit, soit d'autres systèmes juridiques, nationaux comme internationaux).

Quant à l'articulation des systèmes normatifs, elle se concentre sur les rapports entre systèmes pour en tester la cohérence, l'influence et l'autorité.



S'il s'agit là de belles questions dont on connaît de longue date l'intérêt, il est vrai renouvelé récemment encore par le droit de l'Union européenne, on ne peut être assuré de leur véritable apport aux activités de recherche du centre. De toute façon, la production scientifique manque encore pour se prononcer sur ce point, et si elle existe elle n'est pas significative, même si on veut croire que c'est là un thème qui peut intéresser des chercheurs de disciplines différentes, privatistes comme publicistes, internistes comme internationalistes.

- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**

Quel apport de cette nouvelle thématique au rayonnement et à l'attractivité du Themisum ? On peut faire observer qu'à la différence du thème de la responsabilité, celui-ci est déjà investi par plusieurs unités de recherche qui, du fait de leur expérience et de la qualité de leurs travaux, ont déjà gagné un positionnement tel qu'il risque de rendre difficile la reconnaissance des ceux de Themisum. Le risque est donc que les efforts de Themisum en ce domaine ne recueillent pas la réception qu'ils espèrent.

En outre, si avec les recherches sur la responsabilité, Themisum jouit d'un positionnement régional reconnu, cette orientation nouvelle est susceptible de ne pas connaître le même succès et peut-être de brouiller un peu l'image du centre.

- **Appréciation sur le projet :**

L'intérêt scientifique de cette thématique « Génétique des normes et articulation des systèmes normatifs » ne fait pas de doute ; plusieurs travaux de diverses unités de recherches l'ont amplement démontré. De même, on peut penser que celle-ci offre des opportunités de recherches à ceux que les questions de responsabilité n'attirent pas. Là où, en revanche, il y a matière à interrogation, c'est à propos de la pertinence de ce projet scientifique eu égard à l'expertise, à l'expérience et aux moyens du centre.

Et de ce point de vue, force est de constater que l'originalité fait défaut car, comme on l'a souligné, plusieurs centres se sont déjà, et parfois depuis longtemps, emparés de cette thématique ; et fort de leurs travaux, ils occupent aujourd'hui une position telle qu'elle peut rendre plus difficile sinon aléatoire la reconnaissance des qualités des futures productions de Themisum dans ce domaine.

S'agissant de l'expérience, elle manque également, au niveau collectif s'entend puisque, sans être absente des questions jusque-là étudiées par Themisum, cette thématique a ses exigences et sa logique propres ; et de ce point de vue tout ou presque reste à construire dans ce centre. Et précisément, les effectifs ne seront peut-être pas suffisants soit à raison des centres d'intérêt des chercheurs, qui peuvent les éloigner de cette thématique, soit à raison du nombre de producteurs non extensible, comme chacun sait.

Dans ces conditions, le mieux est peut-être de rapprocher le plus possible cette nouvelle orientation des questions de responsabilité de façon tout à la fois à renforcer ces dernières et à donner ses chances à la première.

- **Conclusion :**

- **Avis global sur l'axe :**

Il s'agit d'un axe dont l'intérêt scientifique n'est pas douteux et ses potentialités, sous l'angle des thèmes de recherche possible, sont nombreuses. Mais compte tenu des caractéristiques actuelles de Themisum, la réalisation de ces potentialités risque de se heurter à différents obstacles.

- **Points forts et opportunités :**

- Intérêt scientifique réel de la thématique,
- Possibilités de recherche variées et nombreuses.



– Points à améliorer et risques :

- Il existe un risque de concurrence avec d'autres unités de recherche ayant investi celui-ci depuis plus longtemps et dont les travaux sont déjà connus.

- Il existe aussi un risque d'investissement faible voire marginal des enseignants-chercheurs compte tenu des thèmes de recherche de chacun.

- Il existe encore un risque de déperdition des forces du centre à l'heure où celui-ci doit faire face à des départs réguliers.

- Même observation pour le risque de brouillage de l'image du centre, notamment au niveau régional ou national.

– Recommandations :

- Définir une politique énergique en direction des doctorants pour en augmenter le nombre et constituer ainsi un vivier sur lequel cet axe peut tabler à terme,

- Fédérer le maximum possible d'énergies permanentes autour de cette thématique,

- Orienter le projet pour permettre une recherche si possible nouvelle et originale pour espérer gagner en visibilité dans un domaine où la concurrence (scientifique) est vive,

- Et faire en sorte que sa mise en œuvre débouche sur des thèmes qui puissent faire lien avec l'autre axe pour que des recherches communes puissent se développer et ainsi contribuer à consolider le centre.

Intitulé UR / équipe	C1	C2	C3	C4	Note globale
THEMIS Université du Maine (THEMIS-UM)	B	A	B	A	B

C1 Qualité scientifique et production

C2 Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement

C3 Gouvernance et vie du laboratoire

C4 Stratégie et projet scientifique



Statistiques de notes globales par domaines scientifiques
(État au 06/05/2011)

Sciences Humaines et Sociales

Note globale	SHS1	SHS2	SHS3	SHS4	SHS5	SHS6	Total
A+	2	8	2	11	5	6	34
A	12	33	12	13	32	18	120
B	11	37	6	22	19	5	100
C	8	4	2	6	1		21
Non noté	1						1
Total	34	82	22	52	57	29	276
A+	5,9%	9,8%	9,1%	21,2%	8,8%	20,7%	12,3%
A	35,3%	40,2%	54,5%	25,0%	56,1%	62,1%	43,5%
B	32,4%	45,1%	27,3%	42,3%	33,3%	17,2%	36,2%
C	23,5%	4,9%	9,1%	11,5%	1,8%		7,6%
Non noté	2,9%						0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Intitulés des domaines scientifiques

Sciences Humaines et Sociales

- SHS1 Marchés et organisations**
- SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux**
- SHS3 Espace, environnement et sociétés**
- SHS4 Esprit humain, langage, éducation**
- SHS5 Langues, textes, arts et cultures**
- SHS6 Mondes anciens et contemporains**

Droit AERES

Note sur le rapport du comité d'experts AERES.

Le rapport du comité d'experts de l'AERES ayant visité le THEMISUM le 7 décembre 2010 a été transmis, dès sa réception par la présidence de l'Université, au directeur de l'équipe concernée. Celui-ci a transféré le document vers tous les membres du THEMISUM qui en ont ainsi reçu copie afin de préparer l'avenir en tenant compte des observations et recommandations du comité.

I/ Gouvernance

- Le Comité recommande la programmation du départ prochain du directeur. Les modalités de son remplacement à brève échéance sont en voie de finalisation.
- Le comité paraît recommander d'avoir un animateur par axe, même à l'intérieur d'une seule équipe. L'organisation à mettre en place dans le cadre du renouvellement susmentionné tirera, le cas échéant, les conséquences de cette recommandation.
- le taux des « publiants » relevé de 60% n'apparaît pas assez élevé. Une politique plus exigeante sera mise en œuvre tout en conservant à l'esprit les caractéristiques de la recherche juridique. Ce taux est d'ores et déjà en amélioration puisque des publications promises au moment de la visite du comité sont devenues des publications effectives.

II/ Thématiques de recherche

Ayant visité l'équipe du THEMISUM qui comprend deux axes, Risques assurances responsabilité (RAR) axe historique dans l'Université du Maine depuis 1993 et génétique des normes et articulation des systèmes normatifs, axe récent envisagé après la fusion des groupes distincts demandée par l'Université, le comité recommande manifestement de privilégier l'axe RAR notamment dans sa veine « risque » pour éviter l'effet de routine. Il paraît considérer que le second axe qui est peut-être intellectuellement intéressant ne permettra pas de dégager et de construire une image de notoriété car la place est déjà prise. Le

comité semble considérer que la création d'une jeune équipe est illusoire car elle manquera de forces (cf. les observations p 13).

Les membres du groupe relèvent avec attention la recommandation de privilégier l'axe historique. Cependant, compte tenu des éléments objectifs relevés par le comité lui-même : situation géographique et mobilité; besoins d'enseignement et modes de recrutement) la spécialisation radicale des thèmes de recherche ferait courir un risque sérieux à l'université : voir ses enseignant-chercheurs effectivement « publiants » quitter l'Université du Maine en favorisant encore plus l'effet de noria déjà perceptible ou bien encore réaliser ailleurs leur recherche. C'est donc bien la recherche d'une convergence des axes qui pourra être mise en œuvre mais les réflexions sur les infléchissements de l'axe génétique des normes et articulation des systèmes normatifs, suggérés par les experts, ne pourront pas s'affranchir des contraintes objectives relevées par le comité lui-même et devront conserver une place à des thématiques présentant un certain degré de généralité.

III Les doctorants

Le comité incite à l'accroissement du vivier des docteurs. Cette préoccupation n'a jamais échappé aux membres du THEMISUM qui depuis longtemps s'interrogent sur la meilleure politique possible, dans l'intérêt des thèmes de recherche mais aussi des doctorants eux-mêmes, en fonction des sujets et de leur cohérence avec leur projet professionnel.

La suggestion d'une mobilisation accrue des moyens disponibles dans l'université et l'école doctorale retient toute l'attention de l'équipe.

Gilles Cottreau

Directeur du THEMISUM



Fait le 03 avril 2011.